La Chronique de l'Oppidum Actualités

Spéciale

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT - Numéro 101 - JUIN 2016 ISSN 1168.7908 - Le numéro 3 € - Abonnement 10 € - Imprimerie spéciale ASCOT Directeur de publication : Philippe Gras - Dépôt légal : deuxième trimestre 2016

Retourner sur Chanturgue

L'extrait de carte ci-dessous est issu de la contribution de l'ASCOT pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), remise à la direction de l'urbanisme de la mairie de Clermont-Ferrand le 30 octobre 2015 (cf. éditorial de la Chronique n° 99). En pointillés, figurent nos propositions pour la création d'emplacements réservés sur la partie sommitale du puy de Chanturgue, préalable indispensable à la création de chemins ouverts au public.

Des chemins faisant le tour des crêtes de Chanturgue sont en effet indispensables pour permettre aux clermontois, habitants de l'agglomération, promeneurs, randonneurs et touristes de profiter des superbes panoramas du bassin clermontois; ceci conformément à l'orientation du SCoT du Grand Clermont « Panorama et point de vue majeurs à pérenniser » pour le site de Chanturgue.

Mais les tracés proposés par l'ASCOT visent aussi et surtout à desservir les différentes structures archéologiques interprétées par Paul Eychart comme



des vestiges de fortifications romaines ; interprétations qui, du moins en partie, ne furent pas démenties par la commission officielle du CSRA (Conseil supérieur de la recherche archéologique du Ministère de la Culture) présidée par l'éminent archéologue Christian Goudineau, futur professeur au Collège de France : « la disposition du front dirigé vers le plateau n'est pas sans évoquer effectivement la pratique romaine. » (extrait du rapport du CSRA par Christian Goudineau, 1982).

Ne pouvant plus organiser de visites guidées sur Chanturgue depuis 1996 (cf. Chronique n° 58 pages 4 et 5), l'ASCOT a entrepris, en 2008, des démarches auprès de la mairie de Clermont-Ferrand en vue de la création de chemins ouverts au public. Après diverses péripéties et contretemps, l'élaboration du PLU était plus que jamais l'occasion d'agir pour faire inscrire nos propositions dans le projet de PLU.

Bien que nous ayons été partiellement entendus, les propositions de la Ville apparaissant dans les documents projets du PLU sont néanmoins insuffisantes (cf. partie III de l'article suivant consacré au PLU). Nous allons donc intervenir au cours de l'enquête publique – qui se déroule du 13 juin au 15 juillet 2016 – pour réitérer notre demande, afin que la totalité des emplacements réservés que nous proposons figure dans le Plan Local d'Urbanisme.

Quoiqu'il en soit, l'ASCOT n'attendra pas la réalisation effective de chemins ouverts au public sur Chanturgue pour retourner sur ce site, car elle ne peut continuer indéfiniment à marcher sur une seule jambe (celle du plateau des Côtes). La location par l'ASCOT de terrains sur Chanturgue, sur lesquels se trouvent des vestiges présentant un grand intérêt, nous en donne dès à présent l'occasion.



Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue

81rue de Beaupeyras 63100 Clermont-Fd

Courriel: ascot@gergovie.fr

Sites internet www.cotes-de-clermont.fr www.gergovie.fr

SOMMAIRE

Éditorial 1
Le PLU de Clermont-Ferrand 2 à 4
La vallée du Bédat à l'âge du Fer5
Les orchidées des Côtes 6 à 7
Compte rendu de l'AG 8
Conseil d'administration 9
Brèves 10 à 11
Nouveautés dans le réseau de promenade des Côtes
Adhésion/abonnement 12

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Clermont-Ferrand et le site des Côtes

La Ville de Clermont-Ferrand va disposer prochainement d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) destiné à remplacer l'actuel POS (Plan d'Occupation des Sols) approuvé le 17 novembre 2000.

Le projet du PLU, arrêté par le Conseil municipal le 26 février 2016, a été soumis aux personnes publiques associées pour un délai de trois mois et fait l'objet d'une enquête publique du 13 juin au 15 juillet prochain.

I – Une nouvelle réglementation applicable

La loi n° 2014.366 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dénommée loi ALUR) du 24 mars 2014 vise à la mise en service d'une stratégie globale destinée à réguler les dysfonctionnements du marché du logement et à permettre un accroissement de l'offre dans des conditions respectueuses de l'équilibre des territoires.

Le titre IV (et dernier), portant réforme du droit de l'urbanisme, a des conséquences directes sur l'élaboration des documents d'urbanisme du fait de la mise en place de mesures, dont l'objectif est de relancer la construction de logements tout en évitant la consommation d'espace naturel et agricole.

La loi ALUR précise donc le cadre juridique pour une ville plus dense, en définissant un processus de modernisation des documents d'urbanisme ayant pour objet de freiner l'artificialisation des sols et de lutter contre l'étalement urbain.

Il est également précisé que si la commune qui élabore son PLU se trouve dans un territoire couvert par un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), les documents du PLU doivent être compatibles avec les orientations du dit SCoT; ce qui est le cas de Clermont-Ferrand qui fait partie du SCoT du Grand Clermont.

II – Le projet de PLU de Clermont-Ferrand

A - Composition du dossier

Le volumineux dossier du projet de PLU comprend les documents suivants :

- 0 Pièces administratives (délibérations du Conseil municipal, arrêtés...).
- 1 Rapport de présentation (en cinq tomes) :
 - A) Enjeux Diagnostic.
 - B) État initial de l'environnement et des enjeux.
 - Cette partie comprend notamment un état des lieux sur la biodiversité et un inventaire des espèces floristiques et faunistiques recensées sur la commune de Clermont-Ferrand en général et le site des Côtes en particulier. L'aspect géologique est également traité.
 - C) Explication des choix et articulation avec les autres documents.
 - D) Évaluation environnementale et indicateurs de suivi.
 - E) Résumé non technique.
- 2 Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il constitue une pièce essentielle du dossier car il définit les orientations générales d'aménagement retenues par la commune et « traduit une vision politique et sociale du territoire à échelon de 10-15 ans (horizon 2030) capable d'intégrer un horizon plus lointain (2050) » (page 4).

- 3 Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).
- 4 Le règlement.
- 5 Le règlement graphique = les différents plans de zonage.
- 6 Les annexes (de 6A à 6I).

B - Les choix opérés par la Ville

Les premières études ont permis de constater qu'un important foncier était disponible dans le tissu urbain, permettant de promouvoir une ville plus compacte comme le recommande la loi ALUR. En conséquence, la commune s'engage (cf. page 20 du PADD) à « ne pas ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones sur les espaces naturels et agricoles et acter le principe d'une limite urbaine durable dans le temps ».

Par ailleurs « une réflexion doit être menée sur l'élaboration d'un <u>Plan Vert</u> exposant les principes de renaturalisation de l'espace urbain et des continuités à créer » (cf. page 26 du PADD).

La ville et ses franges doivent en effet être pensées comme un terrain protecteur de la biodiversité, le conservatoire des essences locales et menacées.

C - Division du territoire en zones

Le territoire comporte trois types de zones :

Les zones urbaines :

- o UG: Urbaine Générale qui est la plus étendue et comporte quelques sous-zones : UGcj (Urbaine Générale cité jardin) et UV (Urbaine Verte).
- US: Urbaine Spécifique (dont les emprises sont liées à des services publics majeurs, zones militaires et activités aéronautiques).
- Les zones naturelles : au nombre de quatre : le site des Côtes (dont Chanturgue et Var), Crouël, Gandaillat et les Ormeaux (secteur proche de Montaudou).
- Les zones agricoles : deux secteurs de la plaine de la Limagne.

Contrairement au POS définissant des zonages établis à partir de lignes fermées qui ne permettaient donc aucune dérogation au règlement de chacune d'entre elles, dans le PLU (en application de la loi ALUR) le zonage est considéré comme un ensemble de tracés afin de moins s'intéresser au contenu des zones et plus aux relations qu'elles entretiennent.

En pratique, ces tracés, qui redécoupent les différentes zones (urbaines, naturelles et agricoles), « permettent ponctuellement de modifier la règle générale afin de l'adapter à des enjeux spécifiques » (cf. page 12 du règlement); ainsi, dans la zone urbaine, « la superposition du plan de zonage et "des tracés" permet une division de l'espace urbain autour d'enjeux thématiques ou liés aux formes urbaines reportés dans les documents graphiques du règlement » (cf. page 15 du règlement):

- un plan des fonctions urbaines autorisées,
- un plan de la mixité sociale,
- un plan des hauteurs maximales autorisées,
- un plan de végétalisation comprenant le coefficient de biotope par surface (CBS) et les surfaces de pleine terre (PLT) imposées.

Si le règlement du PLU fixe, en cohérence avec le PADD, les règles générales et les servitudes d'utilisation du sol, il repose sur un principe de responsabilité partagée, tout projet devant s'inscrire dans une démarche de « coproduction » avec la Ville.

D - Le site des Côtes

Plusieurs documents du projet de PLU soulignent l'importance du site des Côtes dont la ligne de crête (à son aspect nord-ouest), correspondant approximativement à la limite communale, constitue la limite paysagère du territoire urbain de Clermont-Ferrand.

Du côté opposé à la ligne de crête, le site des Côtes se poursuit sur les communes de Durtol, Nohanent, Blanzat et Cébazat.

La partie clermontoise du site des Côtes est particulièrement bien exposée (plein sud). Compte tenu de leur altitude (NGF 624 à la Garlande, NGF 566 au puy de Var et NGF 557 au puy de Chanturgue), les Côtes de Clermont offrent un panorama à 360° sur l'agglomération, la chaîne des Puys et la plaine de la Limagne.

Elles constituent l'espace nature des clermontois, étant jalonnées par de nombreux sentiers.

Le site des Côtes a été classé en zone naturelle (N) sur 275 hectares et, pour une zone plus réduite, en zonage Nv car destinée à la viticulture.

Il convient de rappeler (cf. éditorial de la Chronique précédente) que la zone N a été officiellement labellisée Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil départemental le 25 janvier 2016.

La commune, ayant décidé d'acter le principe d'une limite urbaine dans le temps, a prévu des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) tant sur la zone N proprement dite que sur les franges urbaines de la zone Urbaine Générale (UG) qui jouxte la zone N.

Sur les franges urbaines, il est imposé des CBS et des PLT (voir ci-dessus section C) plus élevés (concrètement, cela signifie que la densité du bâti devra y être moindre et la végétalisation plus importante).

Les orientations peuvent être stratégiques :

- Nature en ville et biodiversité.
- Améliorer la trame verte et bleue (en rétablissant les coupures des corridors écologiques ou en prévoyant des aménagements spécifiques contre les ruptures de corridors).
- Créer des sentiers urbains :
 - S1: Les Côtes Les Ormeaux.
 - S2: Chanturgue Beaumont.
 - S3: Chanturgue Cézeaux.
 - S4 : Chanturgue Anzelle.
 - S5 : Puy de Var Les Vergnes.

Des orientations particulières sont prévues pour le secteur de Chanturgue :

- Développer de nouveaux usages.
- Améliorer l'aménagement des points d'accès.
- Améliorer et conforter les cheminements.

III – Les premières observations de l'ASCOT

Si la consultation du projet de PLU s'inscrit dans les souhaits de l'ASCOT pour la valorisation du site des Côtes dans le domaine environnemental, il appelle néanmoins des observations dont la principale concerne le non report des emplacements réservés, demandés par Clermont Communauté et l'ASCOT, sur Chanturgue (les emplacements réservés demandés par Clermont Communauté sont nettement plus restreints que ceux demandés par l'ASCOT : les chemins en découlant ne permettraient pas de faire le tour du plateau et d'accéder aux principales structures archéologiques – voir extrait du plan de la proposition de l'ASCOT en page une).

À l'examen détaillé du dossier on constate, pour les emplacements réservés à reporter sur les plans de zonage, que :

- les principes sont explicités dans le règlement (page 30),
- la liste de tous les emplacements réservés et des bénéficiaires est donné dans le tome C du rapport de présentation (pages 103 à 108).

Le numéro 63 – dont le bénéficiaire est Clermont Communauté – est dénommé « création de sentiers sur les Côtes de Chanturgue à la demande de Clermont Communauté et de l'ASCOT pour pérenniser et compléter le réseau de sentiers » (page 107).

Or sur le plan de zonage (planche nord-ouest) ne sont reportés que les emplacements réservés (n° 63) sur le plateau des Côtes (conformément à une des demandes de Clermont Communauté) et rien sur Chanturgue (il convient de préciser que Clermont Communauté avait fait parvenir au service de l'urbanisme un plan des emplacements réservés demandés, l'ASCOT ayant pu en obtenir un exemplaire).

Dès que nous avons constaté cette omission nous avons demandé que le plan de zonage soit complété, au moins *a minima* (c'est-à-dire selon la proposition de Clermont Communauté) : il nous a été précisé que le report des emplacements réservés sur Chanturgue ne pourrait intervenir qu'après la fin du délai de consultation du dossier par les personnes publiques associées et, qu'en conséquence, ces emplacements devraient figurer sur le dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

De plus, nous considérons que les emplacements réservés projetés pourraient ne pas être compatibles avec l'étude des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la partie sommitale du puy de Chanturgue (cf. schéma de principe page 81, document 3 « OAP »).

En particulier pour le tour du plateau (de Chanturgue) dont le principe, développé dans notre contribution du 30 octobre 2015, a été retenu par la Ville dans les OAP.

Par conséquent, les OAP doivent être traduites en emplacements réservés et reportées sur le plan correspondant.

Il est en effet indispensable que l'ensemble des voies à créer rende possible l'accès aux différentes structures archéologiques car, pour l'ASCOT, le PLU devrait permettre d'atteindre une des orientations du SCoT : « rechercher la complémentarité entre Gergovie et les nombreux sites archéologiques (site des Côtes...) ».

L'ASCOT compte donc intervenir au cours de l'enquête publique, qui se déroule actuellement, afin de renouveler sa demande d'emplacements réservés sur Chanturgue permettant la création d'un réseau complet et cohérent de chemins ouverts au public.

La vallée du Bédat à l'âge du Fer

En octobre 2002, une opération d'évaluation archéologique a eu lieu lors de l'aménagement d'un bassin de rétention dans la vallée du Bédat, au confluent de la petite rivière du même nom et du ruisseau de la Saussade, en limites des trois communes de Nohanent, Sayat et Blanzat.

Seuls les sondages situés les plus au nord, entre le Bédat et la route départementale, se sont révélés positifs. Il est toutefois important de signaler que sur les terrains situés au sud de l'emprise du diagnostic (les plus proches des pentes du plateau des Côtes), le substratum ne fut pas atteint à cause de 2,30 m de colluvion.

Les deux grandes périodes d'occupation se situent à l'âge du Fer (546 tessons recueillis soit 97 % du total), soit :

- À la fin du I^{er} âge du Fer (Hallstatt D2-3 / VI^e siècle av. J.-C.) et peut-être au tout début du II^e âge du Fer (La Tène ancienne / V^e siècle av. J.-C.).
- ◆ Durant le II^e âge du Fer (ou période laténienne) à la transition La Tène B2/C1 soit au III^e siècle av. J.-C.

Aucun matériel ne se rapporte aux phases les plus récentes de La Tène (C2/D) soit aux IIe-Ier siècle av. J.-C. Par contre, une

Bédat

Saussade

Souille

Nohanent

Oppidum
des Côtes

Plan de situation
Fond de carte : IGN carte topographique série bleue
Clermont-Ferrand 1 : 25000 - octobre 2006

solution de continuité, entre les deux périodes mises en évidence, n'est pas à exclure mais ne peut, dans l'état actuelle des connaissances, être argumentée.

Quelques fragments de poterie (5 tessons), d'un poignard et plusieurs silex, retrouvés en position secondaire, attestent probablement de l'occupation du secteur au Néolithique final (aucune structure de cette période n'ayant cependant été retrouvée), débordant, peut-être, sur le Bronze ancien ; une fréquentation au Bronze final (1200-1000 av. J.-C.) est aussi envisageable (6 tessons). Quant à l'époque gallo-romaine, la présence de 7 fragments de tuiles ne permettent pas d'en déduire quoi que ce soit. On peut toutefois signaler la présence d'une occupation gallo-romaine à proximité, juste au nord de la route, au hameau St-Vincent (la présence d'une église témoigne que celui-ci était le siège d'une paroisse jusqu'en 1789).

Un quartier artisanal (cuisson de céramique) au VI^e siècle av. J.-C. (Hallstatt D2-3)

La présence de nombreuses fosses dont plusieurs contiennent de nombreux fragments de parois de four (69 dénombrés dans 3 structures), de la terre rubéfiée et de la céramique trop cuite atteste de la présence d'un quartier artisanal dont l'activité était la cuisson de céramique. Le fragment d'une plaque de foyer, découvert dans une de ces fosses, serait d'un style s'apparentant à La Tène ancienne (qui succède au Hallstatt D2-3).

Ce genre de structures est mal connu pour la période concernée. Par conséquent, une occupation durant cette dernière est, pour les archéologues, du plus grand intérêt. Les auteurs font le rapprochement avec le site des Côtes-Fleuries, occupé à la même époque : « ...un autre site fouillé anciennement rue des Côtes Fleuries par Paul Eychart présente les mêmes caractéristiques d'une occupation à la fin du Hallsatt D » (p. 40).

Une occupation laténienne au III^e siècle av. J.-C. (La Tène B2-C1)

Trois fosses sont à rattacher à cette période. Elles ont livré de nombreux fragments de céramique, l'une d'entre elles (un dépotoir ?) ayant livré en outre des scories et des ossements de faune. Il n'est pas possible d'attribuer une fonction précise aux structures découvertes et donc de savoir quel était le type d'occupation à cette période.

Il est d'autre part exceptionnel de constater l'abandon (à vérifier) d'un site au III est d'autre dans la région étant celui, à quelques kilomètres, du « Grand Navarre » à Gerzat) ; les implantations de la plupart des sites de la Limagne se faisant au contraire à partir de cette période.

Ce site, qui possède un réel intérêt archéologique, n'a malheureusement pas fait l'objet de fouilles étendues après cette évaluation archéologique prometteuse.

Ce texte est tiré des notes que nous avons prises lors de notre consultation (au SRA) du rapport de fouille:

Bassin de rétention de la vallée du Bédat amont, bassin de Blanzat. Rapport de l'opération préventive de fouille d'évaluation archéologique - sous la direction de Ulysse Cabazuelo (INRAP / SRA Auvergne, 2002).

Les orchidées des Côtes

Parution d'un ouvrage spécialement consacré aux orchidées du site des Côtes

Ce livre collectif présentant les orchidées fait suite aux nombreuses découvertes d'espèces ces dernières années après la réalisation de recherches plus intenses sur le site des Côtes de Clermont. Il a été rédigé par le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) d'Auvergne, la Société Française d'Orchidophilie d'Auvergne (SFO A) et le Muséum

Henri-Lecoq.

Vous pourrez découvrir 19 espèces d'orchidées sous forme de photos accompagnées d'une description précise ainsi que des informations sur leur date de floraison, leur rareté ainsi que la protection et la biologie en général.

Même le néophyte connaît en général les espèces les plus spectaculaires comme l'*Orchis bouc* qui fleurit en juin. Très courant, il est de taille importante au milieu de pelouses basses où il brandit son remarquable labelle* en lanière. L'*Orchis pourpre* se distingue également par sa taille imposante et ses couleurs contrastées rouge et blanc.

Les autres espèces plus petites demandent à être recherchées. Dans les pelouses sèches on trouvera en particulier les *Ophrys*, de petite taille, leur beauté récompensera celui qui saura se baisser pour les examiner.



Ophrys frelon (floraison en mai) Photographie de Y. Poss / ASCOT



Orchis pourpre (floraison de fin avril à début juin) Photographie de G. Laroche / ASCOT



Ophrys araignée (floraison de mi-avril à mimai) Photographie de J.-L. Amblard / ASCOT

Dans les bordures et bois clairs le blanc lumineux de la Céphalanthère à longues feuilles sait attirer le regard.

Dans les bois où l'accès est plus difficile se dissimulent également quelques espèces originales, par exemple le *Nid d'oiseau*, espèce sans chlorophylle qui vit en parasite des champignons et arbres associés, la *Listère ovale* difficile à distinguer en raison de ses couleurs verdâtres et aussi les *Epipactis* les plus tardifs de cette famille de plantes.

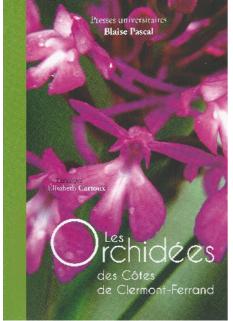
Une originalité de ce petit livre est de vous permettre d'accéder aux lieux où se trouvent les espèces décrites, ceci en parcourant les circuits balisés de Clermont Communauté; vous y trouverez les cartes correspondantes. La période de floraison se limitant à quelques semaines (entre avril et juillet), il sera utile de s'organiser à partir des informations indiquées pour profiter des espèces au meilleur moment de leur floraison.

Une partie du document est aussi consacrée à la présentation du site sous ses divers aspects. Une longue histoire géologique s'est déroulée dans le bassin de Limagne au cours du Tertiaire et du Quaternaire. Un climat sec et des sols souvent superficiels rappellent les conditions climatiques méditerranéennes. Ces conditions ont amené une flore très spécifique qui a conduit à classer le Puy de Var en espace Natura 2000 (avec 12 autres secteurs des collines de l'est de la Limagne). L'ensemble de ces particularités ont amené les instances administratives à classer le secteur en Espace Naturel Sensible (ENS).

* « L'un des trois pétales, qu'on appelle le "labelle", se différencie nettement des autres : il est plus grand, souvent de forme curieuse et de coloration vive. Du coup, la fleur montre une symétrie bilatérale et non "radiée" comme chez le perce-neige : le label est généralement situé en bas de la fleur, les 2 autres pétales "banals" sont au-dessus, à droite et à gauche... » (p. 34).



Céphalanthère à longues feuilles ou à feuilles en épée (floraison de mai à juin) Photographie de Y. Bauthier / ASCOT



Les orchidées des Côtes de Clermont-Ferrand, dirigé par Elisabeth Cartoux, Presses universitaires Blaise Pascal, avril 2016, 108 pages. Ouvrage réalisé avec le concours de Clermont Communauté, Ville de Clermont-Ferrand, Muséum Henri-Lecoq (Ville de Clermont-Ferrand), Musée de France, Société Française d'Orchidophilie Auvergne (SFO A), Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Auvergne.

Contributeurs: Jean Berthier (maître de conférence honoraire, université Blaise Pascal), Elisabeth Cartoux (Muséum Henri-Lecoq, Ville de Clermont-Ferrand), Michelle Charreyron (SFO Auvergne), Alain Charreyron (SFO Auvergne), Jean-Pierre Couturié (maître de conférence honoraire, université Blaise Pascal), Jean Dauge (SFO Auvergne), Jean-Louis Gatien (SFO Auvergne), Jean-Jacques Guillaumin (SFO Auvergne), Jean Guillot (professeur, université d'Auvergne), Georges Laroche (SFO Auvergne), Mickaël Le Bras (Muséum Henri-Lecoq, Ville de Clermont-Ferrand), Fabien Lecuyer (Direction des Services de l'Information, Clermont Communauté), Romain Legrand (CEN Auvergne), Henri Moreigne (Mission Développement durable, Clermont Communauté), Sylvain Pouvaret (CEN Auvergne), Chantal Riboulet (SFO Auvergne), Annie Thomas (SFO Auvergne).

En couverture : Orchis pyramidal (floraison de fin mai à juin).

Cette publication est disponible chez l'éditeur à la Maison des Sciences de l'Homme (4 rue Ledru à Clermont-Ferrand), dans les bonnes librairies de la capitale arverne ainsi qu'auprès de l'ASCOT : établir un chèque de $16,50 \in (12 \in +4,50 \in \text{pour le port})$ à l'ordre de ASCOT en précisant au dos du chèque « Livre orchidées ».

Compte rendu de l'assemblée générale du 16 avril

« Les Côtes belles comme l'Antique ! » proclame le titre du diaporama (cf. <u>www.gergovie.fr/htmfr/actus.html</u>) qui ouvre l'assemblée générale de l'Association pour la Sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue.

En présence de Nicolas Bonnet, adjoint à l'environnement représentant le maire de Clermont-Ferrand, Christiane Jalicon, conseillère municipale et membre de l'ASCOT, Christine Harrault, chargée du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) des Côtes de Clermont à la Direction de l'Urbanisme – Jean-Louis Amblard et Philippe Gras, membres du Comité de direction, ont présenté en duo rapport moral et rapport d'activités.

Ils ont rappelé que l'un des buts principaux de l'ASCOT est la protection et la valorisation du patrimoine archéologique des Côtes. La restauration du *fanum*, rare vestige d'un temple gallo-romain visible en élévation dans le bassin clermontois, a été prise en mains et assurée par l'ASCOT. Les travaux réalisés en 2014 ont dû faire l'objet d'une reprise partielle. Les Clermontois peuvent le visiter en empruntant la route qui part du cimetière de Durtol : le vestige se trouve à 200 mètres de la tour des télécommunications.

Les objectifs de l'association restent les mêmes : reprendre les recherches sur le site archéologique et pouvoir retourner sur le plateau de Chanturgue car cela fait vingt ans que l'ASCOT ne peut plus y organiser de visites. Sur le plateau des Côtes, la Journée consacrée à Paul Eychart – à l'occasion des journées européennes du patrimoine – le 19 septembre, a été le moment-phare de l'année avec l'inauguration du *fanum* rénové et les visites commentées portant sur ses découvertes archéologiques et sa version de la bataille de Gergovie.

L'ASCOT est également très engagée pour obtenir une meilleure protection du site. L'ENS doit être une première étape pour le protéger et le mettre en valeur dans son ensemble, particulièrement l'ancienne carrière qui subit des nuisances de plus en plus graves car la réglementation interdisant les décharges sauvages n'est pas respectée.

L'ASCOT a reçu de la part des représentants de la mairie l'assurance qu'elle participerait à l'élaboration du plan de gestion avec les autres acteurs locaux. Elle souhaite l'élargissement de l'ENS (qui ne concerne que le territoire clermontois) à l'ensemble du site dans le cadre de Clermont Communauté. La réunion des cinq maires concernés, prévue très prochainement, permettra d'engager une démarche commune.



Le naturaliste Laurent Longchambon a captivé les membres de l'ASCOT Photographies de L. Roddier / ASCOT

L'association a également apporté sa contribution au plan local d'urbanisme avec des propositions d'itinéraires sur le plateau de Chanturgue dans le but d'y créer des chemins publics.

En fin de réunion, c'est à Laurent Longchambon du CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Clermont-Dômes qu'il revenait de clôturer les échanges avec une conférence-projection intitulée « Faune des zones humides du site des Côtes de Clermont » qui a captivé l'auditoire par le talent et l'humour de l'intervenant. Cette matinée instructive et conviviale s'est achevée autour d'un copieux buffet. Le pot rempli de vin d'Auvergne a scellé l'amitié des amoureux des Côtes qui ont bu à la santé et à l'avenir de leur site de prédilection.

Ce compte rendu, rédigé par Christiane Jalicon à l'intention de La Montagne, a été repris en grande partie dans l'édition Clermont-Métropole du 3 mai 2016. Il convient d'ajouter que les différents rapports — moral, d'activités et financier (ce dernier remarquablement préparé et présenté par Hélène Vaissaire) — ont été votés à l'unanimité. Les quatorze candidats au conseil d'administration — les douze sortants plus deux nouveaux (Yves Poss et Christian Signoret) — ont été élus, là aussi, par un vote à l'unanimité (NDLR).

Conseil d'administration 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASCOT		
Membres du Comité de direction = Représentants légaux		
Michel AGUAY	Trésorier-adjoint – Dossier local de l'association – Relevage du courrier	
michel.aguay@orange.fr		
Jean-Louis AMBLARD	Secrétaire de séance – Membre référent archéologie – Gestion du fichier des	
jl.amblard@wanadoo.fr	adhérents – Dossier ENS – Projet LIDAR – Organisation des visites –	
	Administration du site gergovie.fr – Travaux de terrain – Archives Paul	
Jean-Claude GRAS	Eychart N. H. Dossier chaming and Chantangue Travanus de terrain. Company and art	
04/73/35/88/65	PLU – Dossier chemins sur Chanturgue – Travaux de terrain – Correspondant Clermont Communauté (sentiers de randonnées du site des Côtes) –	
0-7/13/133/00/03	Représentant ASCOT aux CCVL	
Philippe GRAS	Directeur de publication/rédacteur en chef/réalisateur de la Chronique –	
philippe.gras18@wanadoo.fr	Membre référent archéologie – Projet publications – Projet LIDAR – Projet	
	restauration ouvrages en pierre sèche – Travaux de terrain – Visites – Archives	
	Paul Eychart – Contacts SRA, musée Bargoin	
Hélène VAISSAIRE	Trésorière – Responsable des statuts de l'association – Aspects réglementaires	
helene.vaissaire@orange.fr		
Autres membres du Conseil d'administration		
André BLANC	Travaux de terrain – Surveillance du site – Aide aux visites	
andre.blanc0@orange.fr		
Pierre COUFLEAU	Secrétaire de séance suppléant (compte rendu de réunions) – Démarches	
pierre.coufleau@wanadoo.fr	auprès de la Préfecture	
Christiane JALICON	Relations presse, médias, comités de quartier, milieu associatif clermontois,	
christiane.jalicon@orange.fr Yves JOULIA	milieu politique – Dossier ENS Aides diverses	
04/73/87/93/02	Aides diverses	
Georges LAROCHE	Membre référent biodiversité – Visites sur la flore et les milieux naturels –	
georgeslaroche@free.fr	Dossier ENS – Administration du site cotes-de-clermont.fr	
Pierre PEROL	Contrat d'assurance – Cadastre – Visites	
renee.perol@orange.fr		
Yves POSS	Dossier ENS – Aménagement des Côtes – Aspects juridiques des sentiers	
<pre>yves.poss@gmail.com</pre>		
Laurent RODDIER	Réalisation des panneaux d'exposition – Transport et installation du matériel –	
roddierlaurent@orange.fr	Reportages photos – Travaux de terrain – Aide aux visites	
Christian SIGNORET	Missions ponctuelles dans le domaine archéologique – Amélioration des sites	
christian.signoret@fr.michelin.com	internet – Projet LIDAR	

Les deux nouveaux membres du conseil d'administration se présentent :

Yves Poss: « Habitant depuis une quinzaine d'années la rue des Bouleaux, je me suis intéressé à l'aménagement général du quartier et du plateau qui nous domine : j'y vais régulièrement en promenade. Son classement en Espace Naturel Sensible, même si le périmètre retenu reste trop restreint, limité au territoire communal, me semble une occasion à saisir. Il s'agit de contribuer à la réhabilitation générale du site, en termes paysagers, culturels et historique, d'accueil du public, de mise en valeur des richesses botaniques et patrimoniales qu'il renferme. Dans cet esprit, je peux apporter à l'association mes compétences d'ingénieur, retraité, du ministère de l'agriculture, et mon expérience en matière d'aménagement et de gestion des territoires. (Pour ceux qui en auraient la curiosité, j'indique l'adresse de mon site internet: www.vvesposs.com»).

Christian Signoret: « Je suis un ancien de l'ASCOT qui revient. En effet, j'ai participé à l'ASCOT lors de sa création en 1991 et 1992 (en faisant peu de choses toutefois). À cette occasion, j'ai pu rencontrer Paul Eychart, Vincent Quintin, Yves Texier et beaucoup d'autres... Ensuite, mes activités professionnelles et familiales ont fait que je n'avais plus de temps à consacrer à cette association, mais c'était avec grand plaisir que je continuais de lire la fameuse Chronique de l'Oppidum et... tâchais de régler, plus ou moins régulièrement, ma cotisation. Maintenant, les enfants sont grands et autonomes, mon travail m'occupe toujours autant, mais je vais cependant essayer d'apporter, à nouveau et progressivement, ma petite contribution à cette belle cause. ».

BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈVES...BRÈV

Nouvelles du livre sur le Bédat (par l'auteur Nicolas Laroche)

La première version finale du livre sur le Bédat est terminée. Alors que j'avais pensé à l'auto-édition dès l'origine du projet, une opportunité de publication via un éditeur (local) s'est présentée courant mai. Cette opportunité offre de réelles possibilités en terme de distribution et réduit également le risque de stocks invendus. Toutefois, pour être publié par cet éditeur, il me faut apporter quelques modifications à mon manuscrit.

Vos commandes seront, bien entendu, honorées dès que possible et je profite de cet encart pour vous remercier une nouvelle fois.

Mon éditeur m'ayant autorisé à le faire, je vous propose un passage du livre (qui sera peut être légèrement modifié) :

On trouve des traces du Bédat dans des écrits remontant au XIIIème siècle. On trouve notamment « rivus de Bedatz » en 1223 ; « l'aigua que hom appella Bedaitz » ou « aigua de Bedais » en 1242 (Terrier Dogue ; Ibid, 1242). On trouve également « la ribbe de Bedat » dans un acte authentique de 1336 (Acte de bornage où le Bédat est donné comme frontière entre Chappes et Puy Chany). Le nom de Bédat apparaît également dans un terrier de Saint Laure en 1394 (Terrier de Montgascon, 1394). Pierre d'Avity écrivait également Bédat en 1643. On trouve également Bedacius en 1618 dans une « description des rivières de France » de Jean-Papire Masson. Thomas Corneille écrivait Bédart dans son « Dictionnaire universel, géographique et historique » (1708, p 316).

Toutes ces appellations ont en commun Bed que l'on peut rapprocher de Bedo / Bedu qui signifie Bief / Canal de dérivation / Fossé / Lit / Puits / Rivière. Le Latin l'a transformé en Bedal / Bedum / Beium / Bevium (Canal / Lit de rivière / Ruisseau). L'Indo-européen donne Bhedh (Creuser / Percer), le Breton Bez / Bezred (Cimetière / Tombe), le Cornique Bedh, l'Ecossais Leabaidh (Lit), le Gallois Bedd (Fosse / Lit / Tombe / Tombeau). Nous citerons, enfin, l'Occitan Beal. Mes précurseurs gerzatois, Jaloustre et Pommerol, "creusaient" bien dans la bonne direction. Pierre-Henri Billy, natif de Clermont et onomasticien, est du même avis. Pour lui, la formation de BEDAT n'est que médiévale. « BEDUM "bief" pour désigner un grand bief, en l'occurrence ce qu'on appellerait un grand ruisseau ».

Premier rendez-vous de l'ASCOT avec l'ENS

Dans le cadre de leurs études, trois étudiants de VetAgro Sup, mandatés par le CEN en charge de l'élaboration du plan de gestion de l'ENS, sont venus le 23 mai dans nos locaux pour une première concertation.

Jean-Louis Amblard, André Blanc, Jean-Claude Gras et Yves Poss étaient présents pour l'ASCOT. Nous leur avons fourni un dossier complet, élaboré par Philippe Gras, avec de nombreux documents leur permettant d'appréhender nos attentes en ce qui concerne le futur plan de gestion de l'ENS des Côtes.

Plan de gestion qui doit tenir compte bien évidemment des orientations du SCoT du Grand Clermont pour ce qui concerne par exemple les points de vue majeurs (Chanturgue, Puy de Var), le pastoralisme, les activités récréatives et pédagogiques, la complémentarité entre les sites archéologiques...

Afin de bien expliciter nos préoccupations, l'ASCOT s'est préparée pour les prochaines étapes de concertation avant l'élaboration du plan de gestion et demandera un rendez-vous auprès du CEN.

Entretien archéologique au Département

Le 7 janvier dernier, Jean Louis Amblard et Christian Signoret, représentant l'ASCOT, ont rencontré M^{me} Fabienne Gateau, responsable du pôle archéologique du département du Puy-de-Dôme et directrice du Musée départemental de la Céramique de Lezoux, ainsi que M. Marc Récoché, chargé de différentes missions sur la valorisation du patrimoine archéologique du Département.

L'échange, particulièrement cordial, a porté sur les différents projets en cours et notamment la future Maison de Gergovie, conçue comme un véritable « produit d'appel » du tourisme archéologique départemental.

Notre idée est d'engager une collaboration régulière pour faire connaître le patrimoine archéologique et historique des Côtes de Clermont à l'échelle du département. Ainsi, dans le cadre de la création d'une nouvelle plaquette informative sur les différents sites archéologiques du Puy-de-Dôme, il pourrait être mentionné le site internet de l'ASCOT www.cotes-de-clermont.fr.

Par ailleurs, il a été évoqué un programme d'exploration LIDAR, en cours de définition, qui pourrait potentiellement concerner le site des Côtes dans les prochaines années.

Enfin, il a été convenu de se revoir assez régulièrement pour faire le point sur les avancées de ces différents projets.

Randonnée et course nature sur les Côtes dimanche 26 juin

Clermont Communauté propose, en partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP), une journée de randonnée « **Balad'Agglo** » le **dimanche 26 juin**, avec 11 parcours répartis sur l'ensemble de l'agglomération. Parmi ces parcours, deux concernent le site des Côtes :

- ➤ Une **randonnée familiale** « Autour de la carrière » de 7 km **au départ de Durtol** de 9 h à 11 h (parking de la salle polyvalente).
- ➤ Un mini-trail « Course nature sur le site des Côtes » de 14 km sur inscription à partir du 23/06, au départ de Blanzat à 9 h 30 (aire de stationnement du Bédat).

L'ASCOT, sollicitée par le CDRP, installera son barnum sur la zone archéologique du *fanum* et apportera son aide pour assurer le ravitaillement lors du passage des randonneurs et coureurs.

Nous serons présents également pour faire connaître notre association et informer les randonneurs un peu plus curieux de nos actions et objectifs. Venez nombreux !

Pour plus d'information sur cette manifestation :

http://www.clermontcommunaute.fr/actualites-et-agendas/toute-lactualite/detail/actualites/balad-agglo-une-journee-randonnee-animee-le-26-juin/

Rencontre avec la directrice de l'Office de Tourisme

Le jeudi 26 mai, Jean-Louis Amblard, Pierre Coufleau et Yves Poss ont rencontré, dans ses locaux de la place de la Victoire, la directrice de l'Office de Tourisme et des Congrès de Clermont-Ferrand, M^{me} Françoise Graive, accompagnée de son adjointe.

Cette rencontre, initiée à notre demande, avait pour but de mieux faire connaître l'ASCOT et d'obtenir une meilleure visibilité des Côtes de Clermont auprès de l'Office. Après une présentation des atouts touristiques du site (situation, accessibilité, biodiversité, archéologie, patrimoine vernaculaire), nous avons regretté:

- > que la carte du réseau de promenade du site des Côtes ne soit ni présente sur les présentoirs de la Maison du Tourisme (place de la Victoire) ni disponible au téléchargement sur le site internet de l'Office.
- ➤ Qu'il ne soit pas fait mention de l'existence du seul *fanum* gallo-romain visible en élévation dans le bassin clermontois : le *fanum* de Blanzat pourtant inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques pour lequel l'ASCOT a fait de gros efforts financiers pour le remettre en état.

Il a été convenu que le site des côtes ferait l'objet d'une meilleure attention tant dans les documents présentés au public à la Maison du Tourisme que sur le site internet. M^{me} Graive nous a également invités à lui communiquer toutes informations sur nos animations futures.

Nous lui avons laissé les différents dépliants que nous avions réalisés pour nos visiteurs. Elle a d'autre part été intéressée par l'ouvrage sur les orchidées du site des Côtes que nous lui avons montré.

Cette rencontre nous a en outre permis de revoir la magnifique mosaïque gallo-romaine trouvée rue Neyron à Clermont et installée au mur de la salle de réunion.

Excellente nouvelle pour l'oppidum de Viermeux

Par un article récemment paru dans La Montagne (édition du 9 mai 2016), nous avons appris avec grande satisfaction l'arrêt de l'exploitation de la carrière de Viermeux (située sur la commune de Cusset, à côté de Vichy), le groupe Lafarge mettant fin à son activité sur ce site.

Il convient de rappeler qu'en septembre 2010 nous nous étions fait l'écho du problème de cette carrière détruisant progressivement un site d'*oppidum* (cf. Chronique n° 78 p. 7), l'ASCOT étant – il n'est nul besoin d'expliquer pourquoi! – très sensible à des situations de cette nature.

Nouveautés dans le réseau de promenade des Côtes

La société VPROD (Christian Tijou), chargée de la requalification du réseau de promenade du site des Côtes par Clermont Communauté, a sollicité, dans le cadre de sa mission, l'ASCOT sur les points précis d'implantations et de dénominations de certains mâts directionnels.

Nous avons fait un certain nombre de propositions qui n'ont pu être toutes retenues et les principaux changements concernant les dénominations de la partie sommitale du site des Côtes sont les suivants:

- La dénomination « Le Maupas » a été remplacée par « Lac de St-Cassy » et a été attribuée au mât directionnel situé au croisement de la rue de Blanzat et du chemin des Militaires.
- Les dénominations « Echoppes et temple » et « Les Remparts » ont été remplacées par « Temple » et « Les Murailles ».

Parmi nos propositions, il est dommage que la dénomination « **Poi del Vic** » n'ait pas été retenue! En effet ce toponyme (médiéval) a été attribué aux Côtes de Clermont par Grélois et Chambon dans « Le nom médiéval des Côtes de Clermont (du *Vicus christianorum* au *Poi del Vic*?) », Nouvelle revue d'onomastique, N° 47-48 (2007), p. 89-102 (cf. Chronique n° 100 p. 8-10).

Il est à noter que ce travail effectué par VPROD a apporté des modifications de certains itinéraires mais aussi des changements dans les implantations de panneaux d'informations et de balises directionnelles comme on peut le voir sur le site internet de Clermont Communauté dans les 3 fiches de randonnée concernant les Côtes de Clermont sur les 21 circuits de l'agglomération proposés :

- N° 2 : Site des Côtes et puy de Var (10,3 km).
- N° 3 : <u>Site des Côtes et puy de Chanturgue</u> (13,3 km).
- No 14: Aux balcons de la ville (24,6 km).

Par exemple, les aires de stationnement et les panneaux d'information situés à Durtol se trouvent maintenant à la gare, au complexe sportif et à la tour hertzienne ; ceux situés sous Chanturgue au niveau de l'École Nationale Supérieure d'Architecture (ex-hôpital-sanatorium Sabourin : cf. Chronique n° 99 p. 17-18).

Plus globalement, l'ASCOT souhaite que les efforts de Clermont Communauté pour promouvoir la randonnée dans l'agglomération – par la réalisation de la carte « L'agglo en balades, Des volcans à la rivière Allier » (cf. Chronique n° 99 p. 19) et la mise à disposition de 21 fiches de randonnées – ne conduisent pas à terme à la disparition de la carte spécifique « L'agglo en balades, Sur le site des Côtes ».

Il est important que l'ensemble du site des Côtes de Clermont apparaisse sur une même carte (comme celle existant, déjà, depuis 2006) et qu'elle soit disponible dans les locaux et sur le site internet de l'Office de Tourisme.

« La Chronique de L'Oppidum » n° 101 - Juin 2016

Journal d'information trimestriel de l'ASCOT – Directeur de publication, rédacteur en chef : Philippe Gras.

Ont collaboré à ce numéro :

Textes: Philippe Gras (éditorial, « La vallée du Bédat à l'âge du Fer », « Excellente nouvelle pour l'oppidum de Viermeux ») / Jean-Claude Gras (« Le Plan Local d'Urbanisme de Clermont-Ferrand et le site des Côtes ») / Georges Laroche (« Les orchidées des Côtes ») / Christiane Jalicon (« Compte rendu de l'assemblée générale du 16 avril ») / Nicolas Laroche (« Nouvelles du livre sur le Bédat ») / Jean-Louis Amblard (« Premier rendez-vous de l'ASCOT avec l'ENS », « Randonnée et course nature sur les Côtes dimanche 26 juin », « Rencontre avec la directrice de l'Office de Tourisme », « Nouveautés dans le réseau de promenade des Côtes ») / Christian Signoret (« Entretien archéologique au Département ») / Pierre Coufleau (« Rencontre avec la directrice de l'Office de Tourisme »).

Réalisation informatique : Philippe Gras.

Adhésion à l'ASCOT

⊠ 81, rue de Beaupeyras - 63100 Clermont-Ferrand

O **Souhaite adhérer à l'ASCOT** (règlement par chèque à l'ordre de ASCOT). Une carte d'adhérent et un reçu fiscal me seront adressés en retour. **Comprend l'abonnement à « La Chronique de l'***Oppidum »* **(4 numéros par an)**.

Adhésion annuelle : 20 € ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI

O Souhaite simplement s'abonner à « La Chronique de l'*Oppidum* ». Ci-joint mon règlement de 10 € (4 numéros).

Merci de nous indiquer votre courriel afin de bénéficier d'une Chronique en couleur